

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, tenue le mercredi 3 octobre 2012, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

**Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

**Commissaires présents**

**M. Richard Bélanger**, président  
Maire, L'Île Bizard-Ste-Geneviève  
**Mme Chantal Rouleau**, vice-présidente  
Mairesse, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles  
**Mme Maria Tutino**, vice-présidente  
Mairesse, Baie-d'Urfé  
**Mme Suzanne Décarie**  
Conseillère de la ville, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles  
**Mme Michelle Di Genova Zammit**,  
Conseillère d'arrondissement, Anjou  
**Mme Josée Duplessis**  
Conseillère de la ville, Le Plateau Mont-Royal  
**M. Dominic Perri**,  
Conseiller de la ville, Saint-Léonard  
**M. David Pollock**  
Maire, Beaconsfield  
**Mme Chantal Rossi**,  
Conseillère d'arrondissement, Montréal-Nord

**Commissaires absents :**

**Mme Ginette Marotte**,  
Conseillère de la ville, Verdun  
**M. Giovanni Rapanà**,  
Conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

**Le quorum est atteint**

**Aussi présents :**

**M. Alan DeSousa**, vice-président du comité exécutif responsable du développement durable, de l'environnement et des parcs  
**M. Mario Cicioli**, directeur, Direction des grands parcs et du verdissement  
**M. Daniel Desjardins**, chef de division, arboriculture  
**Mme Marie-Claude Boyce**, conseillère en planification  
**M. Pierre Bélec**, directeur général, Soverdi

**Assistance :**

55 personnes

---

**1. Ouverture de l'assemblée**

À 19 h 00, le président, M. Richard Bélanger, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous. Il rappelle l'objet de la séance. Le président invite les membres de la commission à se présenter, puis il souligne la présence M. Alan DeSousa, responsable du développement durable, de l'environnement et des parcs.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Mme Maria Tutino, appuyée par Mme Chantal Rouleau, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**3. Adoption des procès-verbaux des assemblées publiques du 17 novembre 2011 et du 1<sup>er</sup> décembre 2011**

Sur une proposition de Mme Michelle DiGenova Zammitt, appuyée par Mme Maria Tutino, le procès-verbal de l'assemblée du 17 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de M. David Pollock, appuyée par Mme Suzanne Décarie, le procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> décembre 2011 est adopté à l'unanimité

#### **4. Mot d'introduction de M. Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif, responsable du développement durable, de l'environnement et des parcs**

Le président donne la parole au vice-président du comité exécutif responsable de ce dossier. M. De Sousa rappelle l'importance, dans le contexte du réchauffement climatique d'accorder toute l'attention nécessaire à ce plan d'action qui interpelle autant la ville centre que chacun des 19 arrondissements.

#### **5. Présentation du plan d'action canopée (PAC)**

La Direction des grands parcs et du verdissement a amorcé en 2009 l'étude de la canopée montréalaise. À l'époque, la Direction travaillait déjà à l'élaboration d'une stratégie de verdissement pour lutter contre les îlots de chaleur et l'arbre est naturellement apparu comme étant l'élément le plus performant à cet égard. Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (PDDCM), adopté en 2010, a établi une orientation précise pour l'amélioration de la protection de la biodiversité des milieux naturels et des espaces verts et a fixé comme objectif de faire passer l'indice de canopée de 20 à 25% d'ici à 2025. Cet objectif est en accord avec les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) adopté en décembre 2011.

L'arbre est d'emblée reconnu pour le formidable potentiel qu'il présente au niveau environnemental. Jadis considérés comme de simples éléments du paysage, les arbres sont aujourd'hui reconnus comme de puissantes infrastructures vertes capables d'assainir l'air, de contrer les îlots de chaleur et la minéralisation du territoire, de favoriser la biodiversité, tout en soutenant la gestion des eaux pluviales. De plus, les arbres contribuent à créer des lieux de qualité, indispensables pour retenir familles et travailleurs à Montréal.

##### **Un effort collectif**

Pour atteindre cet objectif de hausser l'indice de canopée à 25 %, la plantation de 300 000 arbres répartis sur 10 ans est indispensable et doit couvrir l'ensemble de l'agglomération de Montréal. Montréal et ses arrondissements tout comme les villes liées sont interpellés par ce vaste chantier communautaire. Les industriels et les commerçants, mais aussi les propriétaires résidentiels doivent s'impliquer dans cet effort collectif.

Selon le projet de PAC, la Ville de Montréal doit planter 98 000 arbres (33%), les villes liées doivent en planter 22 000 (7 %) et les partenaires privés 180 000 (60 %). Dans le cadre du projet de PAC, la Ville de Montréal propose de confier la coordination des interventions sur le domaine privé à la Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI), un organisme à but non lucratif.

##### **Un plan sur dix ans**

Il est proposé que le Plan d'action canopée se déroule en deux phases, une première phase de 2012 à 2017 (6 ans) comptant 200 000 arbres dont 65 000 seront plantés par la Ville de Montréal, 15 000 par les villes liées et 120 000 par les partenaires privés. La seconde phase se déroulera de 2018 à 2021 (4 ans) en comptant 100 000 arbres dont 33 000 arbres pour la Ville de Montréal, 7 000 arbres pour les villes liées et 60 000 pour les partenaires privés.

Pour la Ville de Montréal, les deux phases du projet de PAC commandent une participation totale de 98 000 arbres publics. Toutefois, seuls les arbres excédentaires aux programmes courants de plantation sont pris en charge par le projet de PAC, ce qui équivaut à 75 000 nouveaux arbres. Pour les six premières années, l'effort demandé par le projet de PAC est de 51 200 arbres, ce qui représente grossièrement 8 500 arbres annuellement.

En ce qui a trait à la seconde phase du projet de PAC, l'effort nécessaire est de 23 800 arbres ou de 5 950 arbres annuellement, partagé entre les 19 arrondissements. Il est proposé que la répartition des plantations se fasse selon les besoins des arrondissements et non pas sur une moyenne arithmétique. Le mode de répartition est présentement à l'étude afin de définir l'allocation des arbres aux arrondissements et les critères de sélection. Il est évalué que la pépinière municipale peut répondre à 50 % des besoins municipaux. L'écart sera comblé par des achats auprès des pépiniéristes privés.

Il est proposé dans le projet de PAC que les villes liées participent aux efforts de plantation à la hauteur de 22 000 arbres. Ces dernières sont parties prenantes du PDDCM et sont donc touchées par l'objectif d'augmenter l'indice de canopée. Leur adhésion au plan est indispensable et des mesures devront être prises pour les mobiliser. Pour l'ensemble des villes liées, l'indice de canopée est de 23,8 %.

##### **Les plantations sur le domaine privé**

L'étude de la canopée montréalaise réalisée en 2011 révèle que presque tous les arrondissements accusent un déficit de canopée dans certains secteurs d'occupation du sol. Ces endroits, souvent minéralisés, sont propices à la formation d'îlots de chaleur. Plusieurs de ces sites se retrouvent sur le domaine privé, qu'on songe aux vastes parcs industriels et aux aires de stationnement des centres commerciaux. Pour ces motifs, le domaine privé doit contribuer davantage à l'établissement de la canopée.

Dans les secteurs déficitaires de la Ville de Montréal, le projet de PAC prévoit répartir les plantations

de la façon suivante: 39 % dans les secteurs résidentiels, 28 % dans les secteurs industriels, 14 % dans les zones commerciales, 11 % dans les espaces verts et 8 % dans les secteurs institutionnels.

SOVERDI a été approchée pour réaliser la partie du PAC qui s'applique au domaine privé. Depuis 20 ans, SOVERDI plante des arbres pour la santé des Montréalais. Créée par ce qui était alors la Communauté urbaine de Montréal (CUM), elle est depuis le début un partenaire de la Ville pour la plantation à l'extérieur du domaine public municipal. La stratégie de planter 60% des arbres, soit 180 000 arbres, sur des terrains privés et institutionnels se décline en quatre efforts particuliers : le propriétaire privé résidentiel (35 000 arbres), les propriétaires des réseaux commerciaux et institutionnels (75 000 arbres), les acteurs des milieux à forte densité collective (30 000 arbres), des projets rassembleurs de grande envergure (40 000 arbres).

D'après SOVERDI, l'investissement consenti par un grand nombre d'acteurs pour les domaines privé et institutionnel devra se situer autour de 70 M\$.

### **Le financement**

La Ville de Montréal est responsable de financer les plantations sur le domaine public de son territoire. Il est évalué que 68,4 M\$ répartis sur 10 ans seront nécessaires pour réaliser la plantation de 75 000 arbres. Précisons que le présent plan propose de financer uniquement les plantations qui vont au-delà de celles effectuées dans le cadre des programmes habituels de plantation. La ville centre gèrera un programme incitatif comportant des critères de sélection pour les projets soumis par les arrondissements.

Le plan propose aux villes liées de planter 22 000 arbres, ce qui représente 7% de l'objectif total et des objectifs de plantation sont disponibles pour chacune des villes liées. Bien que moindre, la contribution des villes liées est néanmoins essentielle. La réalisation du plan sur l'ensemble du territoire couvert par les villes liées est évaluée à 20 M\$.

## **6. Période de questions et de commentaires du public**

Le président demande aux personnes qui se sont inscrites à l'avance de prendre la parole.

### **Mme Coralie Deny, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de Montréal**

Mme Deny appuie avec grand plaisir le plan d'action canopée présenté et elle se réjouit qu'il y ait des objectifs chiffrés. Elle offre la collaboration de son organisme pour la mise en place du plan d'action. Elle émet un premier commentaire sur le déploiement du plan en deux phases et elle souligne qu'il serait motivant de s'assurer d'un suivi annuel du plan. Elle souhaite que des objectifs annuels soient fixés, tant sur le domaine public que privé, pour être en mesure d'évaluer, année après année, l'état d'avancement du plan.

Elle comprend qu'un montant de 3M\$ a été octroyé pour le domaine public et elle souhaite qu'on s'assure que ces argentés soient aussi disponibles pour les années subséquentes. La question qui la préoccupe concerne le domaine privé. Elle mentionne que le Conseil régional de l'environnement pilote un programme *Révélez votre nature* dans lequel on demande justement un effort au secteur privé pour qu'il investisse dans les plantations d'arbres. Elle souhaite que la Ville développe un peu plus ce volet de son plan et dévoile comment elle entend s'y prendre pour sensibiliser les partenaires du secteur privé. Elle croit qu'il y aura beaucoup de travail à faire du côté des communications et de l'élaboration de programmes pour s'assurer que le secteur privé se sente concerné par le plan canopée. Elle est d'avis que les réseaux sociaux peuvent jouer un rôle en cette matière et elle invite les responsables à inventer de nouvelles façons de faire des campagnes de sensibilisation. Elle cite l'exemple de la campagne *Défi climat* qui a permis au Conseil régional de l'environnement de rejoindre des centaines de personnes pour qui les changements climatiques ne représentaient pas nécessairement un intérêt.

Enfin, Mme Deny se demande comment la Ville compte rassembler toutes ces expertises de projets pour qu'on atteigne l'objectif fixé. Elle souligne que tout le monde devra y mettre du sien. Elle fait allusion au document *Verdir Montréal*, un programme plus large que celui de la canopée, qui a été produit par la Ville de Montréal en 2008 et auquel le CRE Montréal avait été convié à collaborer. Elle souhaite que des comités regroupant différents acteurs et partenaires soient mis en place pour réfléchir à des volets spécifiques du plan canopée et que tout le monde travaille ensemble à la réalisation des objectifs du plan dans 10 ans.

*M. Daniel Desjardins remercie Mme Deny et l'assure que le plan d'action canopée est bien chiffré et qu'il compte des cibles annuelles bien précises, mais que le but ce soir n'était pas de faire l'étalage de ces chiffres. Il souligne qu'on a les objectifs annuels pour le domaine public et qu'il reste à développer une méthode pour fixer les cibles sur le domaine privé, un travail qui se fait avec la collaboration de Soverdi. Pour ce qui est du volet communications, il ajoute qu'il est question d'élaborer des outils de communications, toujours en collaboration avec Soverdi et que tous les acteurs et partenaires du projet seront appelés à s'asseoir ensemble autour d'une même table.*

**M. François Reeves, cardiologue, MD FRCPC**

M. Reeves applaudit cette initiative rafraîchissante de la Ville de Montréal et de Soverdi. Il indique que l'on pourrait remplir la salle du conseil d'études qui confirment le lien direct entre la santé et le milieu vert. Du point de vue de la santé environnementale, il souligne que ça prend des « prescriptions vertes » de ce genre que le cardiologue ne peut pas faire. Pour lui, il est aussi évident que l'arbre a façonné les gènes de l'être humain que le lait maternel est bon pour le nourrisson. Il souscrit entièrement à ce projet qu'il qualifie de magnifique et souhaite que les objectifs soient atteints dans 10 ans avec le support des élus. Il indique que ce projet a le soutien moral de l'ensemble du secteur de la santé publique. Il cite l'exemple d'une initiative lancée en Afrique par Mme Maathai, le Green Belt Movement au Kenya, dont l'objectif original était de planter un million d'arbres et qui de fait s'est soldé par la plantation de près de 40 millions d'arbres. Il indique que malgré le fait que Montréal se distingue du point de vue de son environnement par rapport à d'autres régions du monde, il se trouve qu'on est en milieu urbain très déficitaire du point de vue de la canopée et que ce déficit a des impacts majeurs du point de vue de la santé. Il cite l'exemple du projet du CSSS de Laval qui a commencé à planter des arbres avec l'aide des employés, des médecins et le soutien de Soverdi et du CRE de Montréal. Il souhaite que le projet fasse des petits dans l'ensemble des CSSS du Québec. Il souligne notamment l'initiative du CSSS de Montréal-Nord dans St-Michel qui a entrepris le même projet dans un quartier qui est l'un des plus défavorisé du point de vue de la verdure. Enfin, souligne-t-il, les arbres et l'air pur ne doivent pas être l'apanage des seuls quartiers riches et il qualifie en terminant cette initiative de la Ville de Montréal d'humaniste.

**M. Bertrand Dumont, Fédération de l'horticulture ornementale du Québec**

M. Dumont indique que son organisme regroupe des producteurs, commercialisateurs et entreprises de service en horticulture ornementale du Québec et qu'il est reconnu par le gouvernement du Québec comme porte-parole officiel de toute l'industrie. M. Dumont se réjouit du projet qui reconnaît les bienfaits des végétaux sur la santé humaine; il s'agit d'un travail de sensibilisation auquel oeuvre la fédération depuis plusieurs années. À cet égard, il offre la collaboration de la fédération qui estime que l'avenir des plantes et des arbres ne se situe plus seulement au niveau de l'ornementation, mais aussi au niveau de la santé. Son organisme détient beaucoup d'informations sur le sujet et il souhaite la partager avec la Ville et Soverdi. M. Dumont a également sensibilisé l'auditoire à l'achat local, il trouverait logique que l'industrie québécoise et les producteurs d'ici bénéficient du projet. Il a fait valoir que la fédération est ouverte au dialogue en vue d'offrir les meilleures plantes. Pour lui, il y a des considérations techniques dont il faut tenir compte, et il importe de fournir les meilleurs arbres pour obtenir les meilleurs résultats, car on peut planter des arbres, mais on peut aussi les perdre. M. Dumont a fait allusion à l'agrile du frêne qui sévit actuellement et qui coûte très cher à l'industrie. Il indique également que la biodiversité urbaine a beaucoup d'importance et qu'il faut jouer la carte de la diversité des essences d'arbres. Enfin, la fédération rejoignant près de deux millions de consommateurs au Québec, M. Dumont est d'avis que la fédération peut jouer un rôle important au niveau de la sensibilisation des citoyens et mentionne que l'organisme est prêt à supporter la Ville et Soverdi à ce niveau pour la réalisation de ce magnifique projet.

**Mme Najmeh Gibon, GRAME, Écoquartier de Lachine**

L'organisme œuvre à la promotion du développement durable, à la protection de l'environnement en tenant compte notamment du long terme et des enjeux globaux. Le Grame recherche des financements pour de nombreux projets de reverdissement dont l'implantation de près de 200 arbres sur la rue Victoria à Lachine en remplacement d'une série d'arbres matures malades qui ont dû être abattus en 2009. Mme Gibon a voulu profiter de cette assemblée pour présenter le projet de réhabilitation et de dépollution du Ruisseau Bouchard sur lequel travaille l'Éco-quartier Lachine, le Grame. Le ruisseau Bouchard est l'un des rares cours d'eau qui sillonnent l'Île de Montréal à l'état semi-naturel. Les principaux problèmes sont liés à la présence de déchets, à l'odeur, à la pollution venant du ruissellement et au fait que le cours d'eau soit canalisé sous Bell. L'un des projets proposés pour améliorer la qualité du ruisseau comprend des aménagements constitués d'arbres, lesquels offrent de nombreux bienfaits dont ceux de stabiliser le sol, d'agir pour la filtration des polluants, de procurer de l'ombre, de servir d'habitat et de source de nourriture à la faune locale. Mme Gibon conclut en souhaitant que les deux projets puissent se réaliser de pair : celui d'augmenter la canopée de l'Île de Montréal et de revitaliser le cours d'eau Bouchard et certainement d'autres cours d'eau. En effet, selon le plan de consultation, Dorval comprend un indice canopée de 9.95 % et a un objectif de près de 7600 arbres de plus à l'horizon 2021. Les arbres plantés auront ainsi des fonctions dans les 2 projets.

**M. Lawrence Halford, Projet Liens**

M. Halford du Projet Liens a voulu rappeler aux membres de la commission que pour tout projet, il faut tenir compte à la base du principe de l'accessibilité universelle pour les gens qui ont des limitations de déplacement. M. Halford indique qu'il a travaillé 11 ans pour Greepeace et il estime ce projet merveilleux. Il incite les partenaires du projet à ne pas oublier les mesures d'accessibilité universelle dans tous les aménagements d'arbres prévus sur le territoire. Il a aussi insisté sur le fait que tout le monde, peu importe son niveau social, doit pouvoir profiter du plan canopée et jouir d'un milieu de vie agréable et sain. Certains endroits de la Ville, plus populaires, sont dépourvus de verdure et ce sont dans ces endroits que l'on note des problèmes de santé. Il conclut qu'il faut faire

en sorte que tout le monde ait un lieu de vie équivalent et que le droit d'avoir des arbres doit être généralisé à toute l'Île de Montréal.

**M. Étienne Brunet, conseiller de ville, Ahuntsic-Cartierville**

M. Brunet s'adresse à l'assemblée de ce soir dans un but précis. Il aimerait que soit inclus dans le rapport de la commission une recommandation sur les obligations des partenaires, qu'ils soient du secteur public, privé ou institutionnel. Selon lui, pour que l'agglomération parvienne à atteindre les objectifs fixés, il faudrait que les partenaires n'empêchent pas la Ville d'y arriver. C'est toute la problématique à l'égard des coupes d'arbres par Hydro-Québec que M. Brunet veut ici soulever. Il donne l'exemple de son arrondissement où Hydro-Québec s'apprête à couper 350 arbres pour ses lignes de haute tension. En regard des objectifs 2012 qui sont de 3200 arbres, ce qui représente déjà 10%, et avec les coupes d'Hydro-Québec, l'arrondissement se retrouve à devoir replanter 350 arbres supplémentaires. Et comme l'arrondissement plante en moyenne 370 arbres par année, ces coupes par Hydro-Québec font reculer l'arrondissement d'une année complète de plantation d'arbres.

M. Brunet demande à la commission de s'assurer que les partenaires quels qu'ils soient, s'ils doivent procéder à des coupes d'arbres, replantent à leurs frais les arbres qui ont été coupés ou compensent financièrement la ville-centre, les villes liées ou les arrondissements, qui pourront alors faire ce travail de plantation. Il souhaite donc une recommandation de la commission à l'effet que l'agglomération puisse mettre sur pied un programme de compensation qui s'appliquerait à tous les partenaires sans distinction. M. Brunet croit qu'il faut être en mesure de replanter les arbres qui sont coupés, mais aussi aller de l'avant avec un plan de canopée présenté ce soir. Il indique finalement qu'il ne faut pas laisser Hydro-Québec négocier à la pièce avec chacun des arrondissements, mais qu'il faut parler d'une seule et même voix à ce sujet-là.

*M. Bélanger ajoute que dans son arrondissement de l'Île Bizard–Ste-Geneviève, lorsqu'Hydro-Québec doit procéder à des coupes d'arbres, ce ne sont pas seulement quelques branches qui sont coupées, mais l'arbre en entier, souvent pour ne pas être obligé de revenir dans un an. Il estime que la recommandation est à retenir et que la question sera certainement discutée en séance de travail.*

**Mme Sandra Simbert, citoyenne et résidente d'Ahuntsic-Cartierville**

Mme Simbert remercie dans un premier temps les responsables du plan d'action canopée pour la clarté de leur document qui est très bien vulgarisé. Elle souligne que la présentation est bien ancrée dans les réalités des citoyens et qu'elle reflète bien l'aspect multidisciplinaire du projet. Elle trouve que ce plan est un plan concret d'action et qu'il dessert bien tous les volets du développement durable qu'il s'agisse de l'aspect environnemental, social, économique et même culturel. Elle mentionne également que le côté gouvernance du plan est bien précisé : on sait tout de suite qui prend en charge le plan et qui sont les partenaires. Elle se réjouit que le plan soit tout de suite intégré avec le volet Iphone. Elle demande jusqu'à quel point le plan canopée concrétise les concepts de l'agenda 21, reproduit la revitalisation urbaine et intègre des arbres fruitiers.

*M. Alan DeSousa remercie Mme Simbert pour ses commentaires. Il mentionne que dans le contexte de l'agenda 21, adopté à Rio en 1992, la Ville de Montréal a lancé son plan de développement durable auquel ont adhéré de nombreux partenaires montréalais. Dans cette foulée, une invitation a été lancée aux arrondissements pour qu'ils adoptent aussi leur plan local de développement durable qui intègre les quatre volets environnemental, social, économique et culturel, avec l'idée d'attirer les familles dans des milieux de vie de qualité. Il mentionne qu'un des projets de la Ville est de créer aussi des Quartiers 21 basés sur le verdissement, avec le soutien du département de santé publique et Santé Canada. Il cite l'exemple de l'arrondissement de Saint-Laurent où une partie du jardin communautaire donne accès à des arbres fruitiers. Il est d'avis que l'idée d'intégrer des arbres fruitiers est une bonne idée, mais qu'il faudrait alors peut-être le faire en dehors des zones d'espaces communs. Il mentionne qu'une bonne partie des arbres du plan canopée sont prévus pour les espaces publics et que ceux-ci doivent résister à la circulation et au sel, ce qui n'est pas le cas des arbres fruitiers.*

*En ce qui a trait aux zones de revitalisation urbaine intégrée, M. Bélec fait mention de deux projets auxquels Soverdi a été associé : l'un à Lasalle où le premier geste visible a été de planter des arbres, et l'autre projet, La Voisinerie, dans Montréal-Nord, où les arbres ont été non seulement le signe du changement, mais aussi porteurs du changement.*

**M. Daniel Kneeshaw, professeur, UQAM**

M. Kneeshaw aborde la question des maladies qui affectent les arbres à Montréal. Il indique que déjà un million de frênes sont morts en Ontario et aux États-Unis et qu'on en trouve maintenant à Montréal, Laval et Longueuil. Il indique que sur le Mont-Royal, un arbre sur trois est un frêne. Selon lui, l'insecte l'agrile du frêne n'est pas le seul à menacer les arbres à Montréal, il y a aussi le longicorne asiatique. Il rappelle qu'il y a quelques années, la maladie hollandaise s'était attaquée aux ormes à Montréal et mentionne qu'on a des études qui démontrent qu'environ tous les 10 ans on assiste ainsi à des attaques d'espèces envahissantes. Il relève que le plan veut favoriser la biodiversité, mais qu'on ne dit pas comment on va s'y prendre. Il demande donc des informations sur la stratégie qui sera adoptée dans le contexte des changements climatiques et sur la façon dont on va minimiser les risques. Est-ce que les arbres seront plantés en alternance? Est-ce que dans les

zones à risque, comme dans Rosemont qui comporte une majorité de frênes, on adoptera une **stratégie préventive** et qu'on commencera à replanter avant que tous les frênes ne disparaissent? Bref, il demande quel est le plan pour assurer et maximiser la biodiversité sur l'Île de Montréal.

*M. Daniel Desjardins rassure M. Kneeshaw sur la qualité et le professionnalisme du personnel technique de la Ville qui se préoccupe de toutes ces questions qui ont été évoquées. Il est conscient que par le passé, il y a eu des erreurs, et qu'on a trop planté de frênes, une essence qui était à l'époque économique. Toutefois, dès l'apparition de l'agrile du frêne, la Ville a tout de suite sonné l'alarme. Depuis 4 ou 5 ans, la Ville a fait l'inventaire des essences présentes dans les pépinières, et dans les arrondissements et elle a lancé de nouvelles productions d'essences, une production qui sera livrée aux arrondissements dès maintenant. M. Desjardins ajoute qu'à Montréal, il ne se fait plus d'enlèvement pur sur les rues, ni de monoculture et qu'il y a beaucoup plus de diversité : on retrouve en effet des tilleuls des érables et des chênes. Pour les arrondissements qui ont plus de 30% de frênes, M. Desjardins indique que le plan de lutte contre l'agrile du frêne prévoit de laisser le temps aux arrondissements de baisser leurs inventaires de frênes dans les rues et de les remplacer doucement de manière à conserver environ 10% de frênes dans les rues, ce qui est la norme.*

*M. Bélec ajoute que les pépiniéristes peuvent jouer un grand rôle pour améliorer la biodiversité en conseillant les citoyens dans le choix de leurs arbres.*

#### **M. Gilbert Fillion, CSSS Montréal-Nord**

M. Fillion avait quitté la salle au moment où il a été appelé.

#### **M. Nicolas Desrosiers, Pépinière Pousse-Vert.**

M. Desrosiers indique que la pépinière Pousse-Vert est spécialisée en production de végétaux adaptés pour le milieu urbain. Il aborde aussi la question de la biodiversité et mentionne que cette biodiversité apporte aussi plusieurs insectes prédateurs. D'après lui, il faudrait aussi parler de biodiversité à petite échelle, ce qui pourrait aussi aider à régler ces problèmes d'infestations, que ce soit au niveau des arbres, des arbustes et des vivaces. Il croit qu'il faut encourager les gens à verdier non seulement avec des arbres, mais aussi avec tous les types d'arbustes. Par exemple, pour des problèmes d'infestations de prédateurs qui s'attaqueraient à un type d'arbres en particulier, il pourrait y avoir des d'autres insectes qui seraient prédateurs de ces insectes et qui vivraient dans des arbustes ou dans des vivaces. Il conclut en affirmant que lorsqu'on parle de biodiversité, il est important de viser non seulement les arbres, mais le verdissement en général, à plusieurs échelles. Les ruelles vertes en sont un bon exemple : quand on parle des arbustes et des vivaces, c'est ça aussi la biodiversité.

#### **Mme Stella Tavaréz, résidente de Montréal-Nord**

Cette citoyenne est architecte-paysagiste de formation. Elle félicite la Ville de cette initiative et retient trois mots-clés de la présentation. Tout d'abord la biodiversité, mais aussi la socialisation et la sensibilisation. Elle estime important de faire connaître le plan auprès de la population et de faire en sorte que les citoyens se l'approprient. Elle est active elle-même au niveau du bénévolat et se dit intéressée à collaborer au plan de manière bénévole. Elle indique que beaucoup de citoyens, des personnes âgées et des enfants seraient également très heureux de contribuer à la réalisation de ce plan car ils aiment leur ville. Elle demande donc aux responsables de ce plan de s'assurer qu'il y ait suffisamment d'information diffusée auprès de la population.

#### **Mme Émilie Brassard, Fédération d'horticulture ornementale du Québec**

Mme Brassard travaille avec les producteurs en pépinières. Premièrement, dans le plan d'action canopée, sur la question de la palette d'essences arboricoles que la Ville souhaite diversifier, elle mentionne qu'au niveau de la demande, il faudrait avoir des garanties supplémentaires car on ne sait jamais en bout de la ligne si les essences produites vont être demandées. Elle offre sa collaboration à ce niveau parce qu'il y a des espèces qui peuvent très bien s'adapter au milieu urbain, mais qui ne sont pas nécessairement produites par les pépinières privées parce que la demande n'est pas là.

### **7. Période de questions des membres de la commission**

**Mme Chantal Rouleau** remercie tous les citoyens venus ce soir pour parler de ce plan et commente la diversité des points de vue qui ont été exprimés. Elle souligne également le consensus évident qui s'est dégagé sur la nécessité de bien réussir le plan canopée. Elle revient sur les commentaires exprimés par le conseiller Étienne Brunet à l'égard de l'expérience vécue dans l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville où Hydro-Québec va couper des arbres laissant la facture à l'arrondissement. Elle mentionne qu'il existe le programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec; en effet, Hydro-Québec prévoit déjà une compensation lorsqu'il y a construction de nouvelles lignes ou de nouveaux postes de transformation. Elle souhaite que dans les recommandations de la commission, on ajoute l'entretien de ces lignes au programme de compensation.

Elle souligne que dans son arrondissement de RDP-PAT, on retrouve des pipelines, et qu'une des entreprises propriétaires d'un pipeline a offert à l'arrondissement une compensation lorsqu'elle doit couper un arbre pour assurer l'entretien du pipeline. Selon elle, il s'agit-là d'un exemple à prendre et elle estime que si cette entreprise est en mesure de le faire, Hydro-Québec devrait aussi le faire. Elle

ajoute que la Politique de l'arbre de la Ville de Montréal prévoit que lorsqu'on coupe un arbre, il faut en planter un autre et demande que l'on s'assure que cette politique soit appliquée aussi sur le domaine privé : si une entreprise doit couper un arbre, elle doit en replanter un, et ce, sur le même territoire.

Mme Rouleau adresse une question au niveau des efforts d'harmonisation de la réglementation concernant la plantation d'arbres. Elle mentionne qu'il y a souvent 19 règlements différents sur un même thème, un pour chaque arrondissement et demande si des efforts sont faits à ce niveau.

*M. Daniel Desjardins indique qu'au niveau de la plantation, certains arrondissements ont déjà adopté des règlements concernant les nouveaux stationnements qui prévoient plus d'espaces pour les arbres. Il croit qu'il y aurait des efforts à faire pour avoir un règlement plus intéressant dans le cas des nouvelles constructions qui, souvent, ne laissent aucun dégagement possible près du trottoir pour planter des arbres. Au niveau de l'abattage des arbres, M. Desjardins indique qu'il y a eu un règlement sur lequel des législateurs se sont penchés pour faire en sorte que la notion de nuisance soit plus explicite. Il mentionne qu'il y a 2 ou 3 ans, le service a refait un règlement qui a été proposé aux arrondissements dans lequel, on mettait la barre un peu plus haute en ce qui a trait au concept de nuisance. Il mentionne que dans les consultations en cours avec l'équipe du plan de développement de Montréal, il est question d'ajouter des règlements au niveau de l'urbanisme pour soutenir le plan de canopée, ce qui permettra d'harmoniser la réglementation.*

*M. Alan DeSousa, ajoute un complément d'information et donne un exemple local de ce qui se fait dans son arrondissement. Le premier exemple vise le verdissement dans les stationnements d'édifices non résidentiels : pour chaque nouvelle construction, on demande un verdissement qui, à terme, permettra d'atteindre un indice de canopée de 40%. M. De Sousa cite une autre mesure cette fois dans le secteur résidentiel qui prévoit que toute nouvelle demande de construction doit aussi être accompagnée, pour être approuvée par le conseil, d'un plan d'aménagement au niveau du verdissement et de la plantation d'arbres.*

Mme Rouleau soumet une seconde question qui porte sur les fosses nécessaires pour qu'un arbre puisse grandir sainement et vivre longtemps sur le domaine public, en bordure des rues. Elle demande s'il existe des mécanismes de concertation entre les différents services, transport, infrastructures et eau, pour s'assurer d'avoir les fosses nécessaires au moment de la réfection des rues ou des trottoirs par exemple.

*M. Desjardins admet qu'il s'agit-là d'un problème, mais que depuis 3 ou 4 ans, la concertation se fait beaucoup mieux. Il cite les exemples de Griffingtown et des Quartiers verts pour lesquels il y a eu beaucoup de consultation entre les différents services impliqués. Il ajoute que dans les arrondissements, le personnel technique reçoit toujours les plans avant même que les travaux d'infrastructures ne soient commencés. Enfin, il mentionne que la sensibilisation à cet égard fait aussi partie du plan canopée et que la Politique de l'arbre prévoit des fosses de 10 mètres cubes pour permettre aux arbres de croître convenablement.*

**M. Dominic Perri** remercie à son tour les intervenants d'avoir pris le temps de venir exposer leurs commentaires à la commission. Il remercie particulièrement le Dr François Reeves, qui a évoqué plusieurs études établissant le lien direct entre la qualité de l'air et les maladies cardio-respiratoires. Il souhaite le sensibiliser à la problématique du chauffage au bois et évoque à son tour maintes études qui prouvent que les particules fines dues au chauffage au bois sont très nuisibles pour la santé. Il invite le Dr Reeves, lorsqu'il a l'occasion de s'adresser au public et aux politiciens, de les sensibiliser à ce problème sérieux que connaît Montréal avec le chauffage au bois.

**Mme Chantal Rossi** fait un commentaire sur la nature allergène de certains arbres. Elle estime important de bien choisir les essences d'arbres sur le domaine public et de penser aux allergies que certaines essences d'arbres peuvent provoquer et qui peuvent être très inconfortables pour certaines personnes.

**Mme Maria Tutino** remercie également tous les participants qui ont fait des commentaires très pertinents. Elle mentionne que même si la Ville de Baie d'Urfé affiche un indice de canopée de 32%, ses préoccupations sont les mêmes. Chaque année, mentionne-t-elle, les citoyens sont de plus en plus vigilants et très sévères lors de l'abattage d'un arbre et exigent que la Ville en plante un nouveau. Le conseil appuie ces demandes et a même doublé, en 2012, le budget consacré aux arbres

afin d'en faire l'inventaire et d'en établir l'état de santé. Elle demande si les villes liées peuvent obtenir, comme les arrondissements, les indices de canopée par secteurs, ce qui leur permettrait d'évaluer où elles se situent, pour le secteur résidentiel par exemple, par rapport aux objectifs du plan canopée.

*M. Desjardins indique que l'équipe est là pour soutenir les villes liées dans leurs démarches et que cette information est disponible et qu'elle a été transmise aux directeurs généraux des villes liées. À la demande de Mme Tutino, Mme Marie-Claude Boyce indique qu'elle transmettra les données à la secrétaire recherchiste; celle-ci se chargera de les acheminer aux deux représentants de villes liées qui siègent à la commission.*

**Mme Josée Duplessis** remercie tous les participants à cette assemblée publique. De tous les commentaires entendus, elle en a retenu un qui est revenu régulièrement concernant la priorisation de plantation de nouveaux arbres. Elle estime qu'il faut d'abord prioriser les milieux défavorisés, et même certaines rues défavorisées à l'intérieur d'un même arrondissement pour la plantation de nouveaux arbres. Mme Duplessis est également préoccupée par l'état de la canopée existante. Elle juge nécessaire d'axer les efforts sur l'entretien et l'amélioration des conditions actuelles pour que les arbres vivent plus longtemps. Elle mentionne que sur le Plateau, on doit souvent procéder à l'abattage d'arbres car leurs conditions de vie ne sont pas optimales. L'arrondissement a d'ailleurs pris la décision de consacrer 600 000 \$ pour agrandir les fosses d'arbres qui se trouvent sur la rue Papineau entre St-Grégoire et Sherbrooke. Il s'agit-là de projets qui n'ont peut-être pas d'effets dans l'immédiat, mais dont l'impact sera considérable dans des dizaines d'années. Elle conclut en disant que pour la réalisation du plan canopée, il faut aussi compter en termes de canopée existante.

**Mme Suzanne Décarie** soumet un commentaire à l'effet d'améliorer le plan d'entretien des arbres. Elle relate plusieurs plaintes reçues dans l'arrondissement, qui sont souvent liées au manque d'entretien des arbres, ce qui cause des désagréments aux citoyens. Elle demande que le volet communication prévu dans le plan canopée tienne compte de cette réalité. Pour elle, il est prioritaire de renchéir sur le plan d'entretien à l'intérieur du plan d'action canopée.

#### **8. Varia**

S/O

#### **9. Levée de la séance**

La séance est levée à 21h35, sur une proposition de Mme Suzanne Décarie, appuyée par M. Dominic Perri.

---

M. Richard Bélanger  
Président  
Commission permanente sur l'eau,  
l'environnement, le développement durable et  
les grands parcs

---

Christiane Bolduc  
Secrétaire recherchiste